



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2024

MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ  
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**Nombre de Conseillers en  
exercice :**

Inscrits : 29  
Présents : 21  
Votants : 27

L'an deux mil vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 février 2024

**Présents :** Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Ange SPANO, Sandra MATHIAS, Laurent PIRAUD, Patricia JOSSO, Fabrice RONCIN, Axel GAYRAUD, Carole LECUYER, Stéphane ORY, Laurent GAUTHIER, Carlos FOUCAULT, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Alain DURRENS, Damien MOUSSET, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, René PROU.

**Pouvoirs :** Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Michèle BONNAMY donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Martine PRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Guylaine MAHE donne pouvoir à Fabrice RONCIN, Nancy PINEAU donne pouvoir à Isabelle CALARD, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS.

**Absents :** Hervé YDE, Sylvie PILLON-LECOQ.

**Secrétaire de séance :** Fabrice RONCIN.

**URBANISME : RETROCESSION A LA COMMUNE DES ESPACES COMMUNS DE LA TRANCHE 1 DE LA ZAC  
MULTI SITES DE FRESNAY-EN-RETZ**

Monsieur le Maire rappelle que la société BESNIER AMÉNAGEMENT est le concessionnaire aménageur de la Z.A.C. multisites de Fresnay-en-Retz suite à la signature d'un traité de concession signé le 18 février 2014.

Un premier avenant au traité de concession a été signé le 24 juillet 2019 substituant la « S.N.C. Beausoleil Cabiterie » à la S.A.S. BESNIER AMÉNAGEMENT.

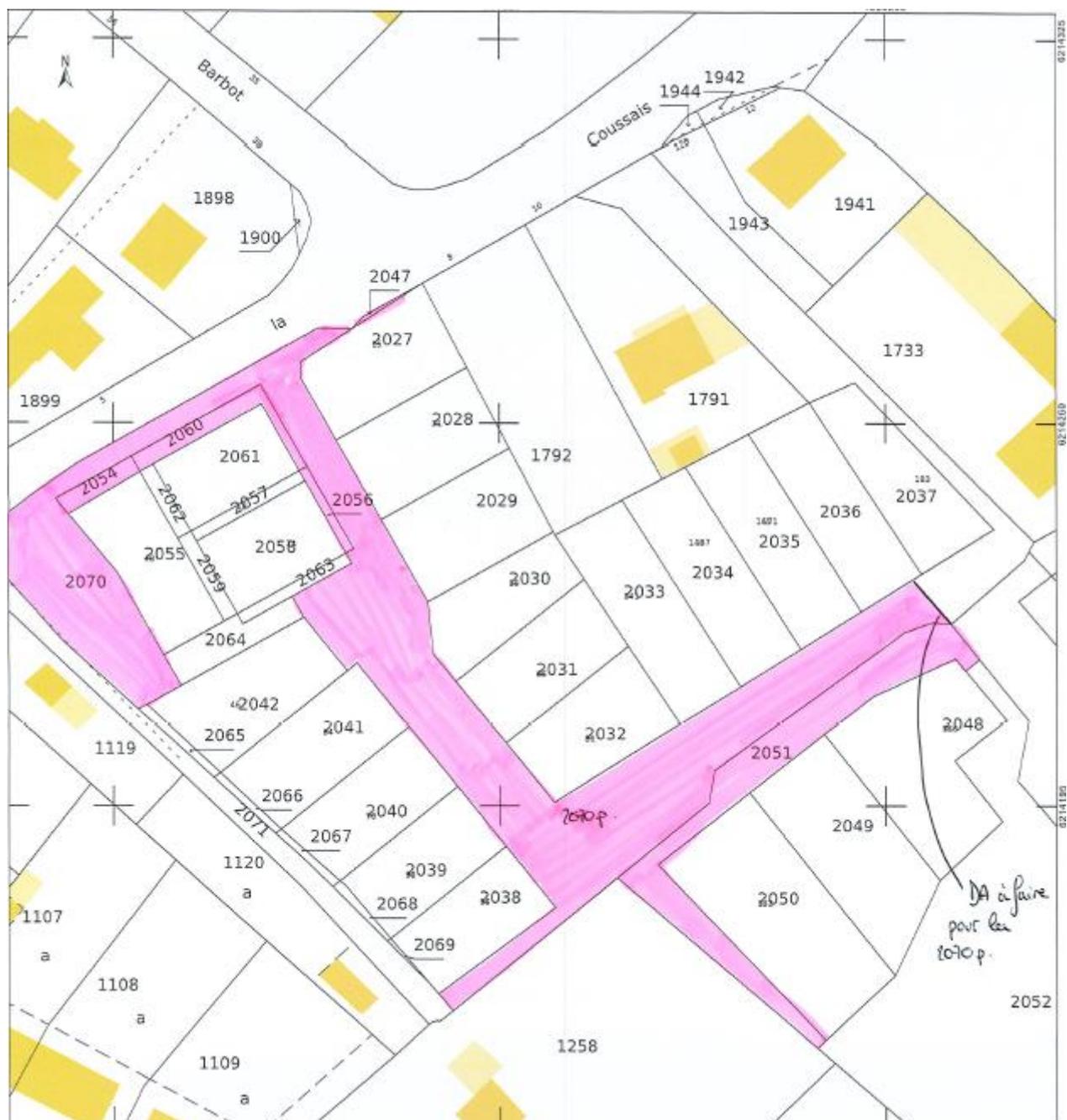
Un deuxième avenant a été signé pour modifier le programme des équipements publics, suite à la délibération n°2022-52 du 5 juillet 2022.

Les équipements publics (voirie, réseaux et plantations) de la tranche 1 sont à ce jour réalisés et contrôlés. Il convient donc que ceux-ci soient rétrocédés à la commune par la « S.N.C. Beausoleil Cabiterie » sous la forme d'un acte notarial à la charge de ladite société.

Les réseaux ont été rétrocédés à la communauté d'agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz par délibération 2024-08 du bureau communautaire en date du 15 janvier dernier.

Les parcelles à rétrocéder sont :

Section	Numéro	Surface (m <sup>2</sup> )
A	2054	47
A	2060	95
A	2056	24
A	2051	529
A	2070p	en attente bornage
A	2047	5



*Après délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 3 abstentions (Alain DURRENS et son pouvoir, Damien MOUSSET)*

- *AUTORISE la rétrocession à titre gratuit des parcelles ci-dessus dans le domaine public communal,*
- *DIT que cette rétrocession se fera par acte notarié,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.*

Date de signature de l'acte : 14 février 2024

Date de transmission au contrôle de légalité : 14 février 2023

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER